

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-
Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuñtsic–
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension

M. Julien Henault-Ratelle
Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

Le 25 janvier 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE237231066

Accorder un contrat à Les Constructions H2D inc., pour des travaux de réhabilitation et de reconstruction de l'égout unitaire, là où requis, reconstruction de la conduite d'aqueduc secondaire ainsi que des travaux de reconstruction de chaussée en pavés de granit brut de chaussée en pavés récupérés (cobblestone) de trottoirs boulevard en granulat exposés, de bordures de granit d'éclairage et d'infrastructure (RTU) sur la rue Saint-Paul, rue Saint-Dizier, ruelle Chagouamigon et l'impasse dans le prolongement de la Place Royale (Phase 3A - Projet Saint-Paul) – Arrondissement Ville-Marie. Dépense totale de 30 098 402,74 \$ (contrat: 24 501 426,82 \$ + ajustement du prix du carburant: 137 970,00 \$ + contingences: 2 638 970,67 \$ + incidences: 2 820 035,25 \$), taxes incluses. Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 940 737,72 \$, taxes incluses (Contrat entente : 854 881,00 \$ + contingences: 85 488,10\$ + incidences: 368,62 \$) pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 214 513,99 \$, taxes incluses (Contrat entente : 192 869,13\$ + contingences: 19 286,91\$ + incidences: 2 357,95 \$) pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente. Appel d'offres public 504801 - 4 soumissionnaires

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE237231066

Accorder un contrat à Les Constructions H2D inc., pour des travaux de réhabilitation et de reconstruction de l'égout unitaire, là où requis, reconstruction de la conduite d'aqueduc secondaire ainsi que des travaux de reconstruction de chaussée en pavés de granit brut de chaussée en pavés récupérés (cobblestone) de trottoirs boulevard en granulat exposés, de bordures de granit d'éclairage et d'infrastructure (RTU) sur la rue Saint-Paul, rue Saint-Dizier, ruelle Chagouamigon et l'impasse dans le prolongement de la Place Royale (Phase 3A - Projet Saint-Paul) – Arrondissement Ville-Marie. Dépense totale de 30 098 402,74 \$ (contrat: 24 501 426,82 \$ + ajustement du prix du carburant: 137 970,00 \$ + contingences: 2 638 970,67 \$ + incidences: 2 820 035,25 \$), taxes incluses. Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 940 737,72 \$, taxes incluses (Contrat entente : 854 881,00 \$ + contingences: 85 488,10\$ + incidences: 368,62 \$) pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 214 513,99 \$, taxes incluses (Contrat entente : 192 869,13\$ + contingences: 19 286,91\$ + incidences: 2 357,95 \$) pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente. Appel d'offres public 504801 - 4 soumissionnaires

À sa séance du 20 décembre 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 20 M\$;*
 - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 10 janvier 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier ont d'abord rappelé que la rue Saint-Paul est l'une des plus anciennes de Montréal et qu'elle n'a subi que très peu d'interventions à travers les années. Dû à son caractère historique, le projet de réfection complète de la rue, qui contribue à la mise en valeur du Vieux-Montréal, est

réalisé en partenariat avec le gouvernement du Québec dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. L'un des objectifs du projet est d'en faire une voie partagée et d'accroître le potentiel piétonnier de cette rue, qui constitue la principale artère commerciale du Vieux-Montréal. Le nouvel aménagement permettra d'assurer un meilleur partage de l'emprise publique afin d'améliorer la sécurité, l'accessibilité ainsi que la convivialité de cette rue. D'autre part, son réaménagement est l'occasion de remplacer et de réhabiliter plusieurs infrastructures souterraines désuètes des réseaux d'égout et d'aqueduc ainsi que de réaliser des travaux de voirie et d'aménagement.

La réfection de la rue Saint-Paul, entre la rue Berri et la rue McGill, prévoit trois phases, dont les deux premières ont été complétées en 2018 et 2019. La troisième a été divisée en deux lots et le présent dossier décisionnel concerne le lot A, qui s'étend du boulevard Saint-Laurent à la rue Saint-François-Xavier. De plus, ce lot a lui-même été séquencé en trois pour éviter que l'entrepreneur s'étende sur toute l'emprise des travaux. Après avoir brièvement décrit la nature des travaux, qui comprennent, entre autres des travaux de remplacement et de réhabilitation d'égout et d'aqueduc; le retrait du pavage existant et la construction de la chaussée en pavés de granit, la reconstruction de trottoirs en béton, la mise en place de plaques podotactiles ainsi que des travaux d'archéologie, les invités ont présenté les principales étapes de l'appel d'offres, publié du 7 août au 26 septembre 2023. Durant cette période, quatre addendas ont été publiés, dont deux pour reporter la date d'ouverture des soumissions. Parmi les 15 preneurs du cahier des charges, quatre entrepreneurs ont présenté une soumission et 11 n'en ont pas déposé. De ce nombre, six sont connus comme étant des sous-traitants et l'un est la firme ayant produit l'estimation. Les quatre autres n'ont pas fourni de raisons de désistement.

L'analyse des soumissions révèle que Les Constructions H2D inc. a déposé la meilleure offre, qui présente toutefois un écart de 24,4 % avec l'estimation, préparée par une firme externe. Parmi les items au bordereau où il y a un écart majeur, l'article concernant les pavés de granit représente plus du tiers de l'écart total. D'après les responsables, le prix à l'estimation aurait été sous-évalué. Pour les autres articles où il y a un écart important, dont ceux ayant trait aux puits d'accès, au chemisage, aux levés de terrain progressifs et à la gestion des matières résiduelles, la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction ne dispose pas d'explications pour justifier la différence. Bien que l'écart soit élevé et en défaveur de la Ville, les responsables ont indiqué qu'un retour en appel d'offres ne serait pas susceptible d'offrir de meilleurs prix, c'est pourquoi ils ont recommandé de poursuivre le processus d'octroi avec l'adjudicataire.

À l'issue de la présentation, la Commission a voulu savoir si des apprentissages avaient été faits lors des phases précédentes et connaître les enjeux envisagés dans la phase à venir. Comme dans la plupart des grands projets, le Service procède à un *post mortem* à la fin de chacune des phases et les leçons apprises sont appliquées aux étapes subséquentes. Dans ce cas-ci, la phase 1 a offert plusieurs apprentissages sur l'installation des pavées. Pour ce qui est des défis actuels, les personnes-ressources ont mentionné les travaux d'archéologie, qui peuvent avoir un impact sur la planification de chantier. Les commissaires ont ensuite posé des questions sur la pénalité appliquée sur chaque jour de retard, qui est de 0,025 % du prix du contrat. D'après les invités, il s'agit d'une pénalité standard à la Ville pour sensibiliser les entrepreneurs à l'importance de respecter l'échéancier des travaux.

La Commission a demandé pourquoi avoir opté pour des travaux de réhabilitation plutôt que de reconstruction des égouts, qui aurait eu une meilleure durée de vie. En réponse, les responsables précisent que ce choix a été fait en raison de nombreux défis techniques entourant l'étroitesse de la rue, la quantité d'équipements sous-terrain et la profondeur des égouts. Malgré l'âge avancé de la conduite, celle-ci est demeurée relativement en bon état et la réhabilitation structurale par gainage, qui peut durer au-delà d'une cinquantaine d'années, semblait être la solution adéquate dans les circonstances. La proximité de bâtiments, qui sont plus que centenaire, a également pesé dans la balance.

Il a aussi été question de la prise en compte des impacts des changements climatiques dans la réfection de la rue, notamment en ce qui a trait à la gestion des eaux pluviales. Cet aspect a été étudié, mais le secteur du Vieux-Montréal se prête difficilement aux solutions normalement mises en place. Par exemple, l'aménagement de fosses de plantation pour améliorer la pénétration des eaux de pluie dans le sol n'est pas recommandé en raison des risques d'infiltration dans les bâtiments. Bien qu'il ne soit pas possible d'installer des conduites d'eau surdimensionnées pour gérer les volumes excédentaires d'eaux de ruissellement, les conduites actuelles sont suffisamment larges pour accueillir un peu de capacité résiduelle.

Enfin, la Commission a demandé qu'il y ait certaines modifications et des ajouts au sommaire décisionnel afin de clarifier les phases et les lots puisque les travaux inclus au présent contrat (phase 3 – lot A) sont eux-mêmes divisés en trois phases de réalisation, ce qui peut prêter à confusion.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 20 M\$;*
 - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE237231066 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.